



NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2018

Lors de cette deuxième séance, la Direction a proposé les avancées suivantes :

- Evolution de l'enveloppe initiale de **+0,2%** soit **1,7% au total** toujours en augmentation individuelle englobant aussi les évolutions professionnelles
Pour la CFDT, cela reste insuffisant
- Mise en place d'un budget de 100 K€ :
 - Pour traiter les dépositionnements salariaux des classifications C à F
 - Pour traiter les éventuels écarts de salaire entre les femmes et les hommes**Nous proposons de répartir notre enveloppe spécifique dépositionnement salarial comme suit :**
 - 150 K€ pour les dépositionnements salariaux des classifications C à F
 - 150 K€ pour le traitement des inégalités de salaire entre les femmes et les hommes.
- Augmentation du découcher à 110 € qui porterait l'enveloppe globale à 160 €
Nous proposons un découcher à 113 €
- Une revalorisation des tickets restaurants à hauteur de 9,05 € avec la répartition suivante :
 - Part Employeur : 5,43 €
 - Part Salarié : 3,62 €**Cela rejoint notre proposition mais nous demandons également son extension aux télétravailleurs**
- Revalorisation de la prime d'absence cantine de 5 € à 5,43 €
La CFDT reste sur sa proposition de 5,50 €
- Revalorisation de la part employeur pour les RIE : Etude en cours avant de formuler des propositions.

Nouvelle proposition de la Direction :

- Revalorisation de la prime pour les salariés effectuant une formation en interne en tant que formateur :
 - De 30 à 40 € par ½ journée

Informations rémunération différée :

- **Part collective** dans les bonus ETAM 0 à 5% et 0 à 10% et Cadre 0 à 15% :
 - Objectif CA 2017 : Fixé à +1% par la Direction, Résultat CA 2017 : +0,4%, taux de réussite de **94%**
 - Objectif **Right First Time** : Taux de réussite de **104,5%**

Au global, cela donne un taux de **99,3%** qui sera appliqué sur la part variable des salariés sous le régime de ces bonus.

- **Participation :**

- Enveloppe 2018 : Probablement plus faible que celle de l'année 2017 mais les chiffres ne sont pas encore finalisés.

Pour rappel, la CFDT a négocié fin 2016 un nouvel accord intégrant une meilleure répartition de la participation en faveur des plus petites rémunérations.

Monsieur le Président, lors de vos vœux à Montrouge vous avez déclaré que les salariés vous ont « bluffé » par leur engagement pour TDF tout au long de l'année. Il est regrettable que cela ne se reflète pas dans vos mesures salariales